



Communiqué de presse

Montpellier, le 10 décembre 2021

La chambre régionale des comptes a procédé au contrôle des comptes et de la gestion du pôle d'équilibre territorial et rural (PETR) de l'Albigeois et des Bastides (Tarn) pour les exercices 2015 et suivants.

Un projet de territoire 2021-2026 qui doit tenir compte des moyens du pôle

Le PETR a élaboré un projet de territoire pour la période 2015-2020 articulé autour d'axes stratégiques très larges. Il s'est engagé sur des dossiers portant sur des thématiques variées, telles que le tourisme, la promotion de produits locaux, la reprise ou la transmission d'exploitations agricoles, un projet alimentaire territorial, ce qui a pu nuire à la lisibilité de son action. Dans le cadre de l'élaboration du futur projet de territoire 2021-2026, la chambre lui recommande de dresser un bilan précis de la mise en œuvre du projet 2015-2020 et de définir des objectifs stratégiques en adéquation avec les moyens dont il dispose.

Développement durable : un marqueur de l'action du PETR

En matière de développement économique, le PETR a engagé des actions nombreuses, parfois très ponctuelles et sur lesquelles sa valeur ajoutée n'apparaît pas aisément. Pour autant, il a acquis une expertise reconnue dans le champ du développement durable en s'investissant dans la durée dans des dispositifs qui ont eu un impact sur le territoire (aides incitatives à la rénovation des logements, opérations de rénovation de l'éclairage public, soutien à des initiatives citoyennes de transition énergétique).

Un suivi des projets perfectible

Le PETR assure la coordination des contrats territoriaux signés avec l'État (contrat de ruralité) et la région (contrat territorial Occitanie). S'il mène un travail de coordination et d'accompagnement des porteurs de projets (par exemple l'accès aux services publics et aux équipements, l'aménagement et la requalification des centres-bourgs, ou encore la création d'une maison de services) qui est bien identifié, il n'a pas les moyens d'en exercer un réel suivi.

Des moyens modestes

Les moyens humains (6,65 ETP en 2019) et financiers (produits et charges de gestion inférieurs à 580 K€ en 2019) de l'établissement sont modestes. Ses ressources sont essentiellement composées des participations financières des établissements publics de coopération intercommunale membres et de subventions tandis que ses charges sont très majoritairement constituées de dépenses de personnel. Son résultat de fonctionnement, souvent négatif, le contraint à mobiliser fortement son fonds de roulement.

Contacts presse : Didier Gory

didier.gory@crtc.ccomptes.fr ■ T +33 4 67 20 73 28 ■  [@crococcitanie](https://twitter.com/crcoccitanie)